

Toulouse, le 24 août 2026

Arrêté n° A144-2026

**portant désignation du représentant du Président
à la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Réseau31**

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, en particulier, son article L1413-1 ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Vu la qualité de déléguée au Conseil Syndical de Madame Lauriane BOULP ;

Vu l'élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Réseau 31 en application de la délibération n° D202660618-08e du Conseil Syndical en date du 18 juin 2026 ;

Arrête

Article 1 : Madame Lauriane BOULP, 4^{ème} Vice-Présidente en charge des Relations Usagers, est désignée en qualité de représentante du Président de Réseau 31 à la Présidence de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Réseau 31.

Article 2 : Madame Lauriane BOULP peut à ce titre, signer tout document relatif au fonctionnement de cette commission tel que convocations, PV de réunions, et courriers notamment.

Article 3 : le présent arrêté sera publié sur le site institutionnel de Réseau 31.

Sébastien VINCINI

Président

